



Fontenay-
aux-Roses

DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION

POUR LES PROFESSIONNELS RIVERAINS DES
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN CENTRE VILLE

PRINCIPES GENERAUX

La dynamisation du tissu commercial constitue une priorité de la Municipalité. L'aménagement de la Place de Gaulle et place de la Cavée s'inscrit dans cette perspective. Si, à terme, les travaux entrepris par la Ville devraient encourager l'activité commerciale, ils ont causé un certain nombre de désagréments pour les entreprises et les commerces qui peuvent conduire à une baisse de leur chiffre d'affaires.

Les préjudices subis par les commerçants, malgré les précautions prises dans la conduite du chantier, peuvent être indemnisés dans les conditions et respect des principes de la jurisprudence administrative. Les entreprises concernées peuvent former une action contentieuse devant le Tribunal Administratif afin d'obtenir une indemnité en contrepartie des dommages de travaux publics.

Une procédure de règlement à l'amiable peut également être proposée à travers la création d'une Commission Locale d'Indemnisation (CLI). L'objectif est d'accélérer et simplifier les demandes d'indemnisations habituellement formées devant le Tribunal.

Ainsi, une commission locale d'indemnisation amiable des commerçants impactés par les Places de Gaulle et de la Cavée a été créée lors du conseil Municipal du 26 septembre 2019 afin de prendre en compte et étudier les possibilités d'indemnisation des préjudices subis par les commerces dans le cadre des travaux réalisés en centre-ville, malgré les précautions prises dans la conduite des chantiers.

Les conditions d'indemnisation proposées par la Commission, sont inscrites dans un règlement intérieur. Il a été envoyé à l'ensemble des membres de la commission pour avis avant son adoption par le conseil municipal.

La ville a choisi, à travers ce règlement, de proposer d'orienter l'aide sur les commerces de proximité indépendants les plus touchés.

Les conditions d'indemnisation correspondent aux principes arrêtés par la jurisprudence administrative. Le dommage doit être :

- Actuel et certain : le dommage ne saurait être éventuel
- **Direct : le dommage doit présenter un lien de causalité direct et immédiat avec les chantiers correspondants au différents travaux, énumérés à l'article 7**
- Spécial : le dommage ne doit concerner qu'un nombre limité de personnes placées dans une situation particulière
- **Anormal : le dommage doit excéder la part de gêne que les riverains de la voie publique sont tenus de supporter sans indemnité en contrepartie des aisances de voirie dont ils bénéficient en temps normal.**

La Commission examine la recevabilité de la demande en vérifiant si les conditions juridiques ouvrant droit à indemnisation sont réunies, avant d'analyser la part du préjudice juridiquement indemnisable et d'en proposer un montant.

Une fois la réalité du préjudice confirmée, cette Commission rendra alors un avis et renverra à l'assemblée délibérante de la Ville, le soin de refuser ou d'accepter le principe d'une indemnisation et d'en arrêter le montant.

En cas d'accord, un projet de protocole d'accord transactionnel sera soumis au Conseil Municipal de la Ville au sens de l'article L2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Identification de l'entreprise

Cadre réservé au service instructeur

N° de dossier :
Dossier reçu le :
Dossier suivi par :
Dossier complet le :
Phase de travaux concernée :
.....
.....
.....

Identification de l'entreprise - fiche d'identité

Gérant :

Nom : Prénom :
Adresse :
Qualité du responsable de l'entreprise :
.....
Tél : Courriel :
Code postal : Ville :

Raison sociale ou dénomination :

Enseigne ou sigle :
Nature de l'activité :
N° RCS (registre du commerce et des sociétés) :
Ou RM (n° de répertoire des métiers) :
N° de sécurité sociale :
N° SIRET :
Code NAF (Nomenclature des Activités Françaises) :
Code APE (Activité Principale Exercée) :
Activité(s) exercée(s) :

Lieu et nature de l'exploitation concernée par les travaux :

Nature de l'exploitation :
Adresse :
Code postal :
Ville :

Autres lieux d'activités du demandeur : ;

Nature de l'exploitation :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse 2 :
Code postal : Ville :
Adresse 3 :
Code postal : Ville :

(En cas de pluralité de lieux d'exploitation présenter une comptabilité analytique retraçant la ventilation des chiffres d'affaires et des charges par siège d'activité).

Forme juridique :

Régime fiscal :

Mode de gestion de l'entreprise :

Siège social :

Date de création ou d'acquisition de l'exploitation :

Prix de l'acquisition du fonds de commerce :

Caractéristiques commerciales de l'entreprise

Effectif actuel :

À temps plein :

À temps partiel :

Évolution de l'effectif sur les trois dernières années (préciser en annexe si besoin):

.....
.....
.....

Jours et heures d'ouvertures :

.....
.....
.....

Annexes et succursales dans l'agglomération :

.....
.....
.....

Indication des périodes de fermeture annuelle au cours des quatre dernières années écoulées :

.....
.....
.....

Évolution de la nature des activités exercées (abandon, ou à l'inverse création de secteurs ou de prestations nouvelles réduction ou extension de locaux professionnels, reconversions mises en œuvre) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autorisation d'occupation du domaine public :

Si oui, nature de l'autorisation accordée :

Cette autorisation a-t-elle été modifiée ou retirée à l'occasion des travaux ou avant les travaux ? (Joindre la décision):.....

.....
.....

Établissement de restauration (café, bar brasserie...) à préciser :

Capacité d'accueil de l'établissement :

Nombre de places en salle :
Nombre de places en terrasse intérieure :
Nombre de places en terrasse extérieure :
Superficie de vente de l'établissement :
Autres commerces ayant un espace de vente extérieur (préciser la nature) :
Superficie de vente sur étals :
Superficie de vente intérieure :
Origine de la clientèle (préciser s'il s'agit d'une clientèle de passage ou de proximité) :
.....
.....
.....

Accès à l'entreprise :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Commercialisation du produit vendu (préciser les modes de commercialisation des produits ou des services rendus : vente sur rendez-vous, vente d'impulsion, vente liée à une saisonnalité, vente par internet...) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Éléments d'identification des dommages

Accessibilité de l'entreprise (décrire la période, importance des restrictions d'accès aux locaux où s'exercent l'activité de l'entreprise) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Modification des jours et heures d'ouvertures pendant les travaux :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre de jours d'ouverture habituelle :
Nombre de jours réels pendant l'ouverture des travaux :
Nombre de jours de fermetures pendant les travaux (en distinguant les fermetures hebdomadaires et les périodes de fermeture pour congés) :
Jours d'ouverture Horaires d'ouverture en matinée Horaires d'ouverture l'après-midi :
Autres nuisances (décrire la nature et la durée des nuisances, autres que celles décrites ci-dessus, et ayant fait obstacle à la poursuite momentanée de l'exploitation ou ayant profondément affecté les conditions d'exploitation) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mesures prises à raison des difficultés :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
Gestion des ressources humaines (si l'entreprise emploie des salariés, préciser si ceux-ci ont été placés en situation de chômage technique, licenciement partiel, licenciés, ou s'ils ont été invités à prendre leurs congés annuels durant la période d'inactivité de l'entreprise) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autres mesures (investissement réalisé en matière de communication, de publicité, modification des rythmes de livraison, modifications d'horaires, déplacement des fermetures annuelles pour congé...):

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Description et évaluation des préjudices par le demandeur

Définition du lien de causalité entre les travaux et le préjudice revendiqué par l'acteur économique :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Evolution du chiffre d'affaires (selon comptabilité)

	N-4	N-3	N-2	N-1
	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Aout				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Total CA				
Marge commerciale				
Taux de marge commerciale ou taux de marque (t)				
Excédent Brut d'Exploitation				

Estimation des gains perdus liés au chantier

Période :	
Estimation CA perdu /travaux (A)	
Estimation Marge commerciale perdue/travaux (B = Axt)	
Estimation des charges économisées pendant les travaux (C)	
Estimation du revenu perdu (B-C)	

L'indemnité est calculée à partir d'une estimation de la perte de revenu, elle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires hors taxe perdu et les achats consommés nécessaires à la réalisation du chiffre d'affaires, minorée des économies réalisées du fait de la baisse d'activité (baisse du coût du personnel par exemple).

Toute la partie concernant l'évolution du Chiffre d'affaires doit être certifiée par un expert comptable.

La commission prendra en compte de l'évolution observée sur la période précédant les travaux.

Fait à :

Le :

Remarques complémentaires utiles à l'instruction du dossier (éventuelles photos descriptives datées sur la situation du point de vente) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à :

Identité et qualité du signataire :

Signature et cachet :

Liste des pièces obligatoires (en sus du présent dossier)

- Extrait Kbis ou immatriculation à la chambre des métiers.
- Une note succincte (maximum 2 pages) décrivant clairement les nuisances (bruit, accès dégradé, façade masquée, tables en terrasse partiellement ou totalement condamnées...) et les dates de ces désagréments.
- Comptes annuels 2017, 2018, 2019 accompagnés de l'attestation de l'expert-comptable.
- Comptes de résultats annuels détaillés sur la même période, de façon à permettre à la Commission de retracer l'évolution annuelle des postes de revenus et des charges d'exploitation sur la période précédant les travaux et sur la période perturbée par les travaux.
- Comptes annuels 2020 s'ils sont établis, ou a défaut, balance générale des comptes provisoires 2020.
- Tableau des chiffres d'affaires mensuels sur les exercices 2017 à 2020 inclus, ce tableau devra être attesté par l'expert-comptable et le total annuel des chiffres d'affaires mensuels devra correspondre au chiffre d'affaires annuel porté sur les déclarations fiscales.
- État comptable daté, arrêté à la date la plus proche de celle du dépôt du dossier et faisant apparaître le rythme mensuel d'activité, certifié par un comptable.
- **En cas de sites multiples ou de secteurs d'activités multiples**, il conviendra de produire en complément les mêmes informations mais ventilées par sites ou par secteurs d'activités, de façon à permettre à la commission de retracer l'évolution des résultats sur les seules activités sinistrées.
Ces données sectorielles devront être attestées par l'expert-comptable.
- Attestation sur l'honneur par le dirigeant que les informations produites sont sincères et permettent de retracer au mieux de sa connaissance l'évolution de la ou des seule(s) activité(s) affectée(s) par les travaux (à établir sur feuille libre).
- Factures et / ou, le cas échéant 3 devis pour des surcoûts liés aux travaux.
- Attestation de vigilance des organismes sociaux.
- Dans l'hypothèse où l'établissement occupe, ou a occupé le domaine public (terrasse, étal...) présenter l'autorisation d'occupation de ce domaine public.

En l'absence desdits documents ou informations dans les délais impartis, la demande d'indemnisation sera classée sans suite.

Seuls les dossiers complets seront instruits

La Commission conservant l'intégralité du dossier, il vous appartient d'en prendre copie avant de le déposer au secrétariat de la Commission.

Les dossiers complétés devront être remis ou adressés par lettre recommandée avec avis de réception avant le 30 septembre 2021 à :

Mairie de Fontenay-aux-Roses
Secrétariat de la Commission d'Indemnisation Amiable
75 rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses

Pièces complémentaires éventuelles :

Vous pouvez ajouter toutes pièces nécessaires de nature à justifier de conditions particulières d'exploitation, et de manière générale, toutes les pièces de nature à établir des préjudices subis du fait des travaux et le bien fondé de la demande d'indemnisation.

Attestation sur l'honneur

Obligations fiscales et sociales

Je soussigné(e) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Agissant au nom et pour le compte de :

.....

Atteste sur l'honneur avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales : déclarations et paiements.

Pour ces derniers, je déclare :

- Avoir sollicité des délais de paiement
- Avoir obtenu l'octroi de délais de paiement Ne pas avoir obtenu de délais de paiement
- Ne pas avoir sollicité de délais de paiement

Auprès de :

.....

Recette des Impôts : M.S.A.

- U.R.S.S.A.F.
- Trésor Public
- Autre (à préciser)

.....

Fait à :

Identité et qualité du signataire :



Fontenay-
aux-Roses

Mairie de Fontenay-aux-Roses
75 rue Boucicaut / 92260 Fontenay-aux-Roses

www.fontenay-aux-roses.fr